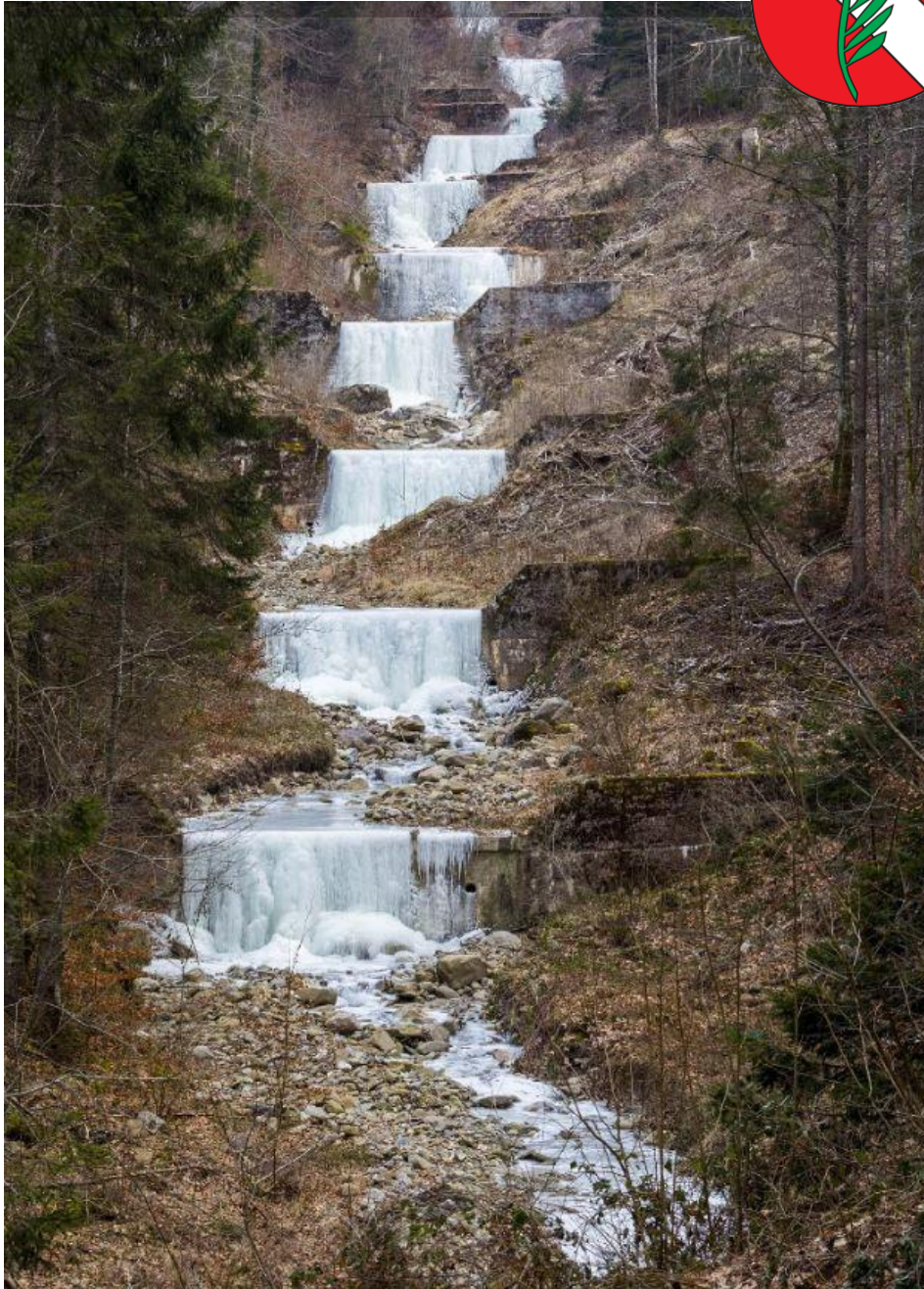


))) L'ECHO

DE HAUTEVILLE



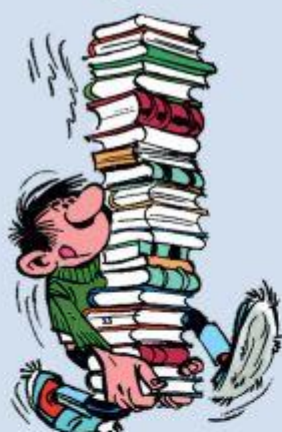


Bibliothèque

Lis-moi tout

Chemin des branches 5
HAUTEVILLE

Livres pour
adultes et enfants



Horaires

Lundi : 17h-18h15

Mercredi : 14h-16h

1^{er} samedi de chaque mois : 10h-11h15

Vacances scolaires : fermé

Vacances d'été : consulter notre site

Gratuit pour les petits

Contact

lis-moi-tout@hotmail.com

<https://lismoitout.wixsite.com/bibliotheque>



**Nous recherchons des bénévoles
pour les ouvertures de la bibliothèque**

Jours et horaires selon disponibilité
(environ 1 fois tous les 2 mois)



COMMUNE
HAUTEVILLE



COMMUNE
Corbières

Pour des raisons pratiques et à cause des délais toujours plus longs pour l'impression du bulletin communal, le Conseil communal a décidé de rédiger et d'imprimer son bulletin « l'Echo de Hauteville » directement à l'administration communale.

Le Conseil communal remercie chaleureusement M. Jean-Marie Castella pour tout le travail qu'il a accompli à la rédaction, la mise en page et l'impression du journal communal durant de nombreuses années !

merci



**L'app
iGruyère**

arg

**Plus besoin de rechercher l'information,
laissez-la venir à vous.**

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

**Recevez toutes les dernières
informations communales
grâce à iGruyère !**

Téléchargez dès
maintenant iGruyère !

App Store  Google Play 

Jobby
2017

Assemblée communale - Convocation

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Hauteville sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**Lundi 28 novembre 2022, à 19h00
à la salle OTAVELA**

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. **Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.hauteville.ch**
2. **Budget 2023**
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
Rapport de la commission financière
 - 2.2 Budget des investissements
 - a) Remplacement du beamer de la salle Otavela
 - b) Stand de tir – remplacement des plaques de blindage derrière les cibles
 - c) Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED
 - d) Création d'un chemin piétonnier Longemort – complément
 - e) Création d'un fonds pour réparation routes communales
 - f) Création d'un fonds pour réparation conduites d'eau potable
 - g) Réseau d'eau de montagne ; Crau Bourret – La Chia, participation
 - h) Changement de la conduite d'eau « Les Bréchons »
 - i) Rénovation du Pont des Fourches
 - j) Rénovation du bâtiment de la laiterie
Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. **Présentation du plan financier**
4. **Renouvellement de l'organe de révision pour la période 2023-2025**
5. **Association de communes « Secours Sud Fribourgeois » -
Présentation de la nouvelle association et approbation des statuts**
6. **Réseau Santé et Social de la Gruyère – modification et approbation des statuts**
7. **Divers**

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Le Conseil communal

BUDGET 2023

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

0. Administration générale	
1. Ordre et sécurité publics, défense	
2. Formation	
3. Culture, sport et loisirs	
4. Santé	
5. Prévoyance sociale	
6. Trafic et télécommunications	
7. Protection environnement et aménagement	
8. Economie publique	
9. Finances et impôts	
Totaux	
Résultat du budget de fonctionnement	

Charges	Produits
658 574.00	94 300.00
67 722.60	30 904.00
892 979.00	156 700.00
38 267.00	4 700.00
290 926.80	5 545.00
324 960.00	875.00
219 033.00	100.00
290 631.00	240 450.00
62 973.00	4 600.00
118 330.00	2 226 243.00
2 964 396.40	2 764 417.00
	199 979.40

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

0. Administration générale	
1. Ordre et sécurité publics, défense	
2. Formation	
3. Culture, sport et loisirs	
4. Santé	
5. Prévoyance sociale	
6. Trafic et télécommunications	
7. Protection environnement et aménagement	
8. Economie publique	
9. Finances et impôts	
Totaux	
Résultat du budget des investissements	

10 000.00	
4 300.00	
20 000.00	
49 000.00	
740 000.00	491 400.00
410 000.00	
1 233 300.00	491 400.00
	741 900.00

Informations sur certains investissements qui seront présentés lors de la prochaine assemblée communale

Eclairage public – remplacement des luminaires par des LED

Au vu de la conjoncture actuelle et la menace de pénurie d'électricité, le Conseil communal a décidé de vous soumettre au vote le remplacement des luminaires des lampadaires par des LED. Le Groupe E a transmis une offre globale de CHF 140'000.00. Etant donné l'investissement conséquent que représente un changement complet du système de l'éclairage, le Conseil communal a décidé d'investir sur 10 ans. Chaque année, l'éclairage public d'un secteur du village sera ainsi changé. Le système de LED diminuera grandement les frais de consommation d'électricité.

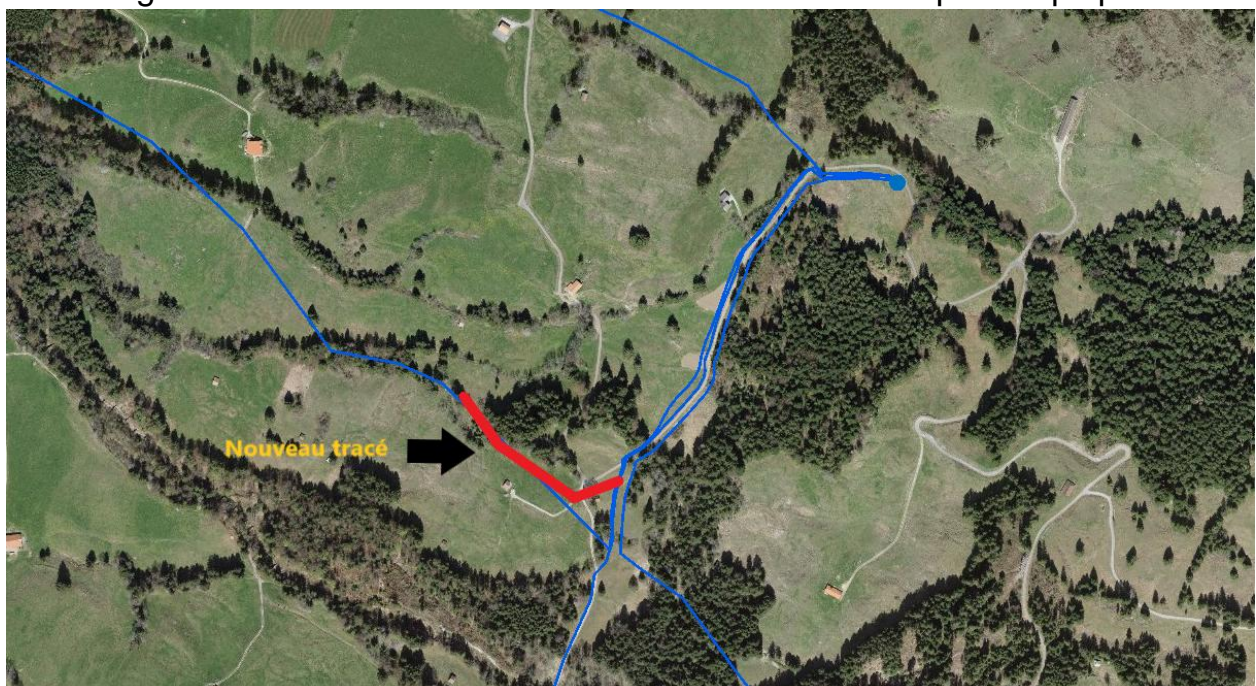
Changement de la conduite d'eau « Les Bréchons »

Cette conduite d'eau est située sur les hauts du village de Hauteville.

A la suite d'une rupture de cette conduite il y a plusieurs années, une partie de celle-ci avait été posée provisoirement en aérien. La nouvelle conduite d'une longueur de 280 mètres sera en tuyau PE. Actuellement, cette conduite est en PVC et date de plus de 50 ans. Ces travaux sont estimés par le Conseil communal à CHF 30'000.00.

Une fois le tronçon remplacé, le réseau d'eau potable montagne sera complètement rénové.

Ce changement de conduite interviendra dans le courant du printemps prochain.



Rénovation du bâtiment de l'ancienne laiterie

La société de laiterie va libérer entièrement les locaux et remettre les clés du bâtiment à la commune le 31.12.2022. Le Conseil communal est en contact avec un boulanger qui est très intéressé à y installer son magasin. A l'étage, l'appartement sera mis en location. Le Conseil communal doit impérativement entreprendre un rafraîchissement des locaux. Outre le toit qui va être refait, des fenêtres, portes, crépis, peintures, sanitaires vont être changés et/ou rafraîchis. Ces travaux ont été estimés par le Conseil communal à CHF 300'000.00. A noter que l'investissement pour la réfection du toit (CHF 100'000.00) avait déjà été voté.

Rénovation Pont des Fourches

Le petit pont de pierre qui enjambe le ruisseau des Fourches au lieu-dit les Fourches est un ouvrage très intéressant et atypique. Il est constitué d'une voûte de galets, étroite et allongée, en plein cintre, disposée sur un pavage du lit du ruisseau et encadrée de murets d'aile en maçonnerie et enrochements. Son tablier est constitué de grave compactée.

Malheureusement la maçonnerie de galets hourdés à la chaux a perdu par lessivage la presque totalité de son mortier d'origine laissant l'ouvrage dans un état d'équilibre très précaire.

Il est difficile de dater cette construction dont les caractéristiques de mise en œuvre ne sont pas sans rappeler certaines voûtes de caves des bâtiments ruraux des XVII et XIXème siècles. Elle n'est de toute évidence pas le fait d'un tailleur de pierre mais plutôt d'un maçon local. Outre son intérêt en tant qu'objet insolite, la qualité esthétique de l'ouvrage est indéniable à l'image de son environnement.

Des travaux de restauration sont aujourd'hui indispensables pour pérenniser cet objet. En effet, en raison du mode constructif de la voûte, à base de galets calés entre eux par des petites pierres plates, la chute d'un de ces galets pourrait résulter en des dommages irréparables voire en l'effondrement pur et simple de la voûte ce qui pourrait encore entraîner le renversement de ses pieds droits sous la poussée des terres.

De ce fait, le Conseil communal vous soumet un crédit de CHF 25'000.00 pour effectuer ces travaux. Des subventions non-chiffrées pourraient être obtenues (loterie romande, Service des biens culturels...).



Fuite d'eau

Durant le mois d'août, une importante fuite d'eau d'environ 400lt/min s'est produite au manège de Hauteville. La conduite percée était située sous un box à cheval. Afin de réalimenter rapidement le manège en eau potable, une réparation provisoire a dû être réalisée.



Cette conduite est l'artère principale et elle forme le pourtour du réseau d'eau potable. En cas de nouvelle fuite, l'eau ne serait actuellement plus assurée sur une partie du village. De ce fait, le déplacement de cette conduite est jugé indispensable.

Le Conseil communal s'est réuni avec la commission financière qui a validé les travaux extraordinaires. Le nouveau tracé de la conduite a été défini.

La conduite sera déviée en déplaçant une hydrante et en passant sous la route communale sur une longueur d'environ 150m. Le montant des travaux se monte à CHF 78'834.-. Une petite subvention sera accordée concernant l'hydrante. Les travaux sont prévus durant ce mois de novembre 2022.





L'an dernier, l'assemblée communale avait voté un crédit pour la réalisation d'un canal à lisier ainsi que le bétonnage du fond de l'écurie du Chalet de La Chia. Ces travaux ont été effectués en juillet 2022, ceux-ci améliorent grandement le travail de l'exploitant qui estive des vaches laitières une partie de l'été.



www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée,
veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



Ein kontrollierter Kamin funktioniert sicher

Bevor Sie eine unbenutzte Anlage wieder in Betrieb nehmen,
setzen Sie sich bitte mit Ihrem Kaminfeger in Verbindung.

Besuchen Sie die Internetseite: ramoneurs-fr.ch





Informations aux citoyens

Mesdames, Messieurs,

Dès le début de l'année 2023, deux principaux changements seront mis en place à la déchetterie intercommunale de Corbières :

1. Contrôle des personnes habilitées à venir déposer leurs déchets à la déchetterie: Depuis quelques temps, les surveillants ont constaté que des personnes non autorisées viennent éliminer leurs déchets à la déchetterie intercommunale de Corbières. Nous rappelons que seuls les citoyens des communes de Botterens, Hauteville et Corbières sont autorisés à utiliser la déchetterie. Afin d'éviter des surcoûts liés à ces pratiques, nous sommes contraints de mettre en place un contrôle des personnes habilitées à venir y déposer leurs déchets. Pour ce faire, les employés de la déchetterie pourront, en cas de doute, vous demander de présenter votre carte pour élimination des déchets aux compacteurs. Merci de la prendre avec vous lorsque vous vous rendez à la déchetterie.

2. Fermeture du local à déchets spéciaux : Nous vous informons également que le local des déchets spéciaux sera fermé au public en raison des risques que peuvent présenter ces déchets pour la santé et suite à quelques mauvaises expériences (notamment des enfants qui jouent dans le local). Ces déchets seront toujours repris mais devront être déposés sur un présentoir devant le local, sous contrôle du surveillant.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que les cartes pour l'élimination des déchets aux compacteurs sont sensibles à la chaleur (déformation) et ne doivent par exemple pas être laissées dans les véhicules, derrière le pare-brise, en plein soleil.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Le Conseil communal

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



**RECHARGEZ VOTRE
VÉHICULE EN TOUTE
SIMPLICITÉ, AVEC
GRUYÈRE ÉNERGIE !**

Une borne de
recharge rapide
et puissante à
domicile.

N'hésitez pas à
nous contacter
pour des conseils
personnalisés.



GESA
GRUYÈRE ÉNERGIE SA



Emondage des arbres et arbustes

En vertu des articles 94 et 95 de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et tailler les haies vives bordant les voies publiques et privées jusqu'au 1er novembre de chaque année.

Art. 94

1. Sur les tronçons rectilignes, les branches de haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.
2. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
3. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5m au-dessus de la chaussée. Les propriétaires sont en outre invités à éliminer tout arbre ou arbuste sec ou malade, leur remplacement étant cependant vivement recommandé.

Vidange annuelle des fosses de décantation, digestive ou septique

Pour rappel et en référence aux directives en vigueur édictées par le Service de l'environnement (SEn) <https://www.fr.ch/energie-agriculture-et-environnement/eau/evacuation-et-epuration-des-eaux/documentation-evacuation-des-eaux> nous rappelons que les propriétaires non-raccordés à l'épuration et ayant une fosse digestive ou septique, doivent transmettre à l'administration communale une copie du rapport de vidange des boues, matières fécales (aspiration et lavage au jet) au **minimum 1 fois par année**. D'avance merci.

Sapins de Noël

Comme chaque année, la commune offre à ceux qui le désirent un sapin de Noël. La remise des sapins aura lieu le samedi **10 décembre 2022 de 9h30 à 11h00** devant le complexe communal. Les sapins sont remis gratuitement, mais une petite collecte sera faite pour moitié en faveur des enfants de l'école primaire et pour moitié au profit des aînés de notre village.

Eau communale

Information sur la qualité de l'eau potable du réseau

Bases légales : Article 5 de l'ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016. Toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable.

Information : L'eau du réseau est analysée périodiquement par le laboratoire cantonal à Fribourg, suite aux prélèvements effectués à la station de pompage du Tavalet et au réservoir de Bonne Fontaine avant et après UV, et chez deux abonnés.

Sur la base des rapports d'analyse du 18 mars 2021 et du 18 novembre 2021 du laboratoire cantonal, nous vous informons des résultats ci-dessous :

Contexte : Ces prélèvements ont été effectués dans le cadre de l'autocontrôle.

Conditions météo :

15.03.21 : dernières 24 heures : faibles précipitations ; 2-5 jours : précipitations / fonte des neiges

15.11.21 : dernières 24 heures : faibles précipitations ; 2-5 jours : sec

Qualité microbiologique et chimique : Sur la base des prélèvements effectués le 15 mars et le 15 novembre 2021 tous les échantillons analysés correspondaient aux normes.

Dureté totale de l'eau : La dureté totale de l'eau varie entre **17.9** et **34.9** degrés français, ce qui donne une eau moyennement douce à dure.

Une eau peut être classée de la manière suivante :

Dureté totale En mmol/l	Appréciation	Dureté totale En °F	Dosage de poudre à lessive
0 – 0.7	très douce	0 – 7	- - -
0.7 – 1.5	douce	7 – 15	- -
1.5 – 2.5	moyennement douce	15 – 25	-
2.5 – 3.2	assez dure	25 – 32	+
3.2 – 4.2	dure	32 – 42	+ +
au dessus de 42	très dure	au dessus de 42	+ + +

La dureté totale de l'eau varie en fonction de la quantité d'eau fournie par les sources de la Tsabier et de Crau Bourret, dont l'eau est plus douce que celle provenant du puits du Tavalet.

Teneur en nitrate : La teneur en nitrate est de 2 à 12 mg/l. (tolérance 40 mg/l)

Provenance de l'eau : L'eau provient de la source de la Tsabier et du puits du Tavalet (commune de Hauteville) ainsi que de la source de Crau Bourret (commune de Corbières).

Traitement : L'eau est désinfectée par UV (ultraviolet) uniquement. Elle ne subit aucune adjonction et n'est pas filtrée.

Conclusion : Les résultats des analyses physico-chimiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons prélevés en 2021 sont conformes aux normes en vigueur pour l'eau potable.

Sources privées

Bases légales : Règlement sur l'eau potable (REP, RSF 821.32.11)

Art. 16 Eau potable distribuée à des tiers (art. 22 al. 1 LEP)

¹Quiconque distribue de l'eau potable à des tiers sur le territoire communal doit s'annoncer à la commune. En outre, dans le cadre des obligations d'autocontrôle, il doit fournir au Service des échantillons aux fins d'analyse.

Art.19 Fréquence des prélèvements et des analyses (art. 22 al. 2 LEP)

¹La fréquence des prélèvements et des analyses est fixée en fonction de l'importance des infrastructures, de la qualité de l'eau, d'un traitement éventuel, de l'analyse et l'évaluation des risques ou d'autres éléments particuliers. **Pour les petits distributeurs, 2 analyses par an sont exigées.**

Fuite d'eau sur conduite privée : Si vous entendez une vibration ou un bruit sourd dans votre conduite d'eau, proche du compteur, veuillez informer l'administration communale ou le fontainier.

Danger de gel : Afin d'éviter tout danger de gel de vos conduites, n'oubliez pas de purger vos installations.

Renseignements supplémentaires :

Chassot Nicolas, fontainier, au 079/504.91.60
e-mail : nicolas.hauteville@gmail.com



Nouvelle conseillère communale



Pour remplacer Nicolas Débieux qui a démissionné du Conseil communal, Angélique Kolly a été élue lors de l'élection complémentaire au Conseil communal du 3 juillet 2022. Elle se présente :

Âgée de 35 ans, je suis mariée, maman d'un petit garçon et bientôt d'un deuxième enfant. Après avoir habité durant 13 ans au Mouret avec mes parents, j'ai emménagé à Hauteville au mois de juillet 2011.

Après ma scolarité obligatoire, j'ai effectué une 10ème année linguistique ainsi que 9 mois en Allemagne afin de perfectionner mes connaissances linguistiques.

Suite à cela, j'ai effectué un apprentissage d'employée de commerce auprès du Groupe Mutuel, dans le domaine de l'assurance maladie, entreprise dans laquelle je suis employée depuis 2011.

Je suis entrée au conseil communal fin août, ceci afin de m'investir au service de la communauté et pouvoir y apporter mon soutien.

Je profite de remercier les personnes qui m'ont soutenu dans mes démarches et espère vous donner satisfaction dans mes nouvelles fonctions.

Jeunes citoyens

Le vendredi 10 juin 2022, nous avons eu le plaisir d'inviter nos jeunes citoyens à un souper qui s'est déroulé au restaurant de La Croix-Blanche à Hauteville. Ce fut une soirée très agréable, placée sous le signe de la bonne humeur. Le syndic, Bernard Bapst s'est adressé aux jeunes en les encourageant à participer à la vie active en tant que citoyen.



Marche d'automne – Cercle scolaire

Le vendredi 7 octobre 2022, l'ensemble des classes du Cercle scolaire de Corbières-Hauteville s'est rendu à La Berra pour une marche d'automne.

Le départ a eu lieu à l'école de Hauteville où des cars ont emmené les enfants et leurs accompagnants au Brand. La montée s'est effectuée en télémixte jusqu'à La Berra. La marche s'est dirigée vers le Gîte d'Allières puis direction La Chia en passant par le Pré aux Oies.

Au chalet de La Chia, tous les participants ont fait une pause pic-nic bien méritée. Les élèves de 1H ont ensuite pris le bus pour descendre à Hauteville. Tous les autres ont continué leur marche vers la Tsabier, la Sauge pour revenir ensuite jusqu'à l'école de Hauteville.



Fermeture bureau communal – Vacances Noël

Le bureau communal sera fermé du jeudi 22 décembre 2022 à 11h30 au 8 janvier 2023. Nous serons à nouveau à votre disposition dès le lundi 9 janvier 2023 à 15h00.



Frédéric Marchon
Conseiller en assurances
M 079 362 26 66
frederic.marchon@mobilier.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly
mobilier.ch/bulle

la Mobilière

1271340

Paysages & Jardins
Morel



Plantations - Taille - Entretien
Aménagements - Pierres naturelles

Kevin Morel, route d'Impart 45
1648 Hauteville - 079 916 08 94

www.paysages-jardins-morel.ch



Menuiserie
François Passaplan
Charpente - Rénovation

☎ 079 230 27 19 1648 Hauteville



Coiffure Béatrice

DAMES - MESSIEURS - ENFANTS - MARIAGES

SUR RENDEZ-VOUS

026 912 38 90
079 537 85 39

Béatrice Brodard
Route de la Fin 42, 1648 Hauteville

RAIFFEISEN

Fixez
maintenant
un entretien
conseil.

**Faites de nous votre
banque principale: toute
la région vous en sera
reconnaissante.**

En tant que sociétaire Raiffeisen, vous êtes non seulement client mais aussi copropriétaire de votre banque. Et si vous faites de Raiffeisen votre banque principale, vous bénéficiez de services et d'avantages de première qualité et vous soutenez votre région.

Numéros utiles

Secrétariat communal

commune@hauteville.ch

026 915 92 00

Heures d'ouverture

Lundi

15h00 – 18h30

Mardi

14h00 – 16h00

Jeudi

8h00 – 11h00

ou sur rendez-vous

Contrôle des habitants	controle.habitant@hauteville.ch	026 915 92 02
Caisse communale	caisse@hauteville.ch	026 915 92 01
Syndic (Bernard Bapst)		079 815 60 61
Agent AVS (Claudia Kolly)		026 915 92 01
Ecole de Hauteville		026 915 27 98
Accueil extrascolaire		079 899 99 38
Commandant du feu (118)		079 792 44 05
Secrétariat de l'UP Compassion, Bulle		026 919 61 00
UP Compassion, Bulle (urgences)		079 649 60 84
Médecin de garde pour la Gruyère		026 304 21 36
Pharmacie de garde		026 304 21 40

La Commune remercie chaleureusement les annonceurs et les donateurs généreux pour leur aide financière à l'impression de l'Echo. Sachez aussi que l'Echo est à votre disposition pour toutes communications.

Commune de Hauteville – **Rédaction de l'Echo**
Raiffeisen IBAN CH98 8080 8007 0690 7083 2

Vos informations sont les bienvenues!

*Le Conseil ainsi que le
personnel communal vous
adressent leurs meilleurs
vœux de bonheur et de santé à
l'approche des fêtes de fin
d'année.*

